

LISTE V - (CANADA)

Numéro du tarif	Désignation des produits	Taux de base (Taux appliqué)	Taux de consolidation
	Barres ou verges de fer ou d'acier, désignées aux numéros tarifaires 37900-1 et 37900-2 et travaillées après laminage à chaud ou à froid ou étirage à froid, ou ayant subi une ouvraison autre que le laminage à chaud ou à froid ou l'étirage à froid:		
37910-1	Alliages	12½ p.c.	†† 10 p.c.
37910-2	Autres	12½ p.c.	8 p.c.
	Profils de fer ou d'acier, n.d., simplement extrudés ou étirés:		
37950-1	Alliages	12½ p.c.	10 p.c.
37950-2	Autres	12½ p.c.	8 p.c.
	Profils de fer ou d'acier, simplement laminés à chaud ou à froid:		
	Cornières, poutres, pièces en U, tés, pièces en Z, ou autres profilés, n.d.:		
38001-1	Alliages	10 p.c.	7.8 p.c.
38001-2	Autres	10 p.c.	6.8 p.c.
38002-1	Poutres à semelles larges, de plus de dix pouces, mais pas plus de dix-huit pouces de hauteur, lorsqu'elles ne sont pas fabriquées au Canada la tonne	\$5.00	En fr.
38004-1	Profils de fer ou d'acier laminés à chaud ou à froid, recouverts ou non, non poinçonnés, ni perforés, ni ouverts davantage, pour châssis de fenêtres à guillotine ou à battants ou pour armatures de fenêtres, et matière semblable obtenue à partir de feuillards de fer ou d'acier, laminés à chaud ou à froid, recouverts ou non, lorsqu'ils sont importés par les fabricants de châssis de fenêtres métalliques à guillotine ou à battants ou d'armatures de fenêtres métalliques et destinés à la fabrication de ces articles dans leurs propres fabriques	\$7.00	\$6.30
38009-1	Palplanches de fer ou d'acier, simplement laminés à chaud, et avec ou sans trous pour la manutention	10 p.c.	6.8 p.c.
38010-1	Cornières, poutres, pièces en U, colonnes, solives, chevrons, pilots, tés, pièces en Z, et autres profilés, en fer ou en acier, poinçonnés, perforés, ou plus ouverts que laminés à chaud, n.d.	17½ p.c.	10.2 p.c.

†† Mise en vigueur du taux de consolidation conditionnelle à la cessation des mesures en vertu de l'article 201 du U.S. Trade Act et de concessions tarifaires acceptables par les É.-U.